



CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2011-2012

CH/AF

Commission de l'Education nationale, de la Formation professionnelle et des Sports

Procès-verbal de la réunion du 19 avril 2012

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation des projets de procès-verbal des réunions des 15, 22 et 29 mars 2012
2. 6253 Débat d'orientation sur les différents types d'enseignants du système scolaire luxembourgeois
 - Rapporteur : Monsieur Claude Adam
 - Présentation et adoption d'un projet de rapport (cf. projet de rapport transmis par courrier électronique le 3 avril 2012)
3. Divers

*

Présents : M. Claude Adam, M. André Bauler, M. Eugène Berger, M. Fernand Diederich, M. Ben Fayot, M. Fernand Kartheiser, M. Marcel Oberweis remplaçant M. Emile Eicher, Mme Tessy Scholtes

Mme Christiane Huberty, Administration parlementaire

Excusés : M. Claude Haagen, M. Gilles Roth, M. Jean-Paul Schaaf, M. Serge Wilmes

*

Présidence : M. Ben Fayot, Président de la Commission

*

1. Approbation des projets de procès-verbal des réunions des 15, 22 et 29 mars 2012

Les projets de procès-verbal susmentionnés sont approuvés.

2. 6253 Débat d'orientation sur les différents types d'enseignants du système scolaire luxembourgeois - Présentation et adoption d'un projet de rapport

a) Présentation d'un projet de rapport

M. le Rapporteur présente son projet de rapport tel qu'il a été diffusé aux membres de la Commission par courrier électronique le 4 avril 2012. Pour de plus amples renseignements, il est renvoyé au document parlementaire afférent (doc. parl. 6253).

Retenons succinctement qu'à l'origine du débat d'orientation sous rubrique, qui est organisé suite à une demande afférente du groupe politique « déi gréng » datant du 26 janvier 2011, se trouve le constat que pendant son parcours scolaire, l'élève est encadré par différents types d'enseignants. Il se pose alors la question fondamentale de savoir quels sont les besoins de l'élève en matière d'accompagnement au cours des différentes phases de son développement.

C'est ainsi qu'a émergé l'idée de dresser un état des lieux des questionnements qui se posent actuellement en relation avec les différents types d'enseignants du système scolaire luxembourgeois, sans se laisser influencer par des contraintes temporelles ou autres.

Le 17 mars 2011, la Commission a procédé à un échange de vues au sujet d'un plan provisoire pour le présent rapport, sur base d'un document de travail élaboré par M. le Rapporteur en accord avec M. le Président de la Commission. C'est ainsi qu'ont été définis les sujets à traiter dans le cadre du présent débat et qu'ont été esquissées un certain nombre de problématiques afférentes. Afin d'aborder ces questionnements, il a été décidé d'inviter de façon ciblée des intervenants externes qui, au vu de leur expertise, sont susceptibles d'apporter des éclaircissements pertinents.

Par la suite, la Commission a consacré huit réunions à des échanges de vues avec les experts retenus (cf. énumération sous le point I). Le résumé de ces entrevues constitue une partie essentielle du projet de rapport présenté. Dans cette optique, M. le Rapporteur tient à souligner que le projet de rapport comporte certaines affirmations émanant des interlocuteurs de la Commission qui ne correspondent pas nécessairement à ses propres convictions politiques.

La partie introductive (point II) du projet de rapport tente de placer les problématiques faisant l'objet du présent débat dans une perspective plus vaste en évoquant des changements sociaux majeurs qui ne manquent pas d'avoir de fortes répercussions sur l'enfance et, partant, sur l'enseignement. De façon inévitable, l'Ecole doit être impliquée dans un processus d'évolution et de développement permanent.

Parmi les facteurs ayant des retombées sur l'enseignement se trouvent en première ligne l'importante immigration, qui fait que moins de 50% des enfants dans l'éducation précoce parlent le luxembourgeois comme première ou deuxième langue, ainsi que le changement des structures familiales. Par ailleurs, tant l'étude MAGRIP (acronyme pour « Matière Grise Perdue ») que des études internationales montrent qu'au Luxembourg, les origines socioéconomiques et socioculturelles des élèves ont un impact fondamental sur le niveau

scolaire définitivement atteint qui, de son côté, détermine fortement le niveau du parcours professionnel.

Les points III, IV et V du projet de rapport proposent un compte rendu des entrevues organisées par la Commission. Les échanges de vues avec les professeurs Helmut Willems, de l'Université du Luxembourg, et Wilfried Bos, de la *Technische Universität* de Dortmund, ont porté sur la recherche relative à l'enfance et à la jeunesse, d'une part, et à la formation des enseignants, d'autre part (cf. point III). Sur base de ces considérations d'ordre général, la Commission s'est intéressée à des problématiques plus spécifiques concernant les enseignants respectivement de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et secondaire technique. Ces questionnements ont trait aussi bien à la formation initiale et à la procédure de recrutement qu'à la pratique professionnelle et à la formation continue des enseignants. A cet effet, il est renvoyé aux points IV et V du projet de rapport.

Le point VI est censé placer les problématiques du débat dans le contexte européen, contexte auquel sont inextricablement liés le Luxembourg en général et son système éducatif en particulier. A préciser que cette approche ne veut guère remettre en cause le fait que l'organisation et le contenu des systèmes d'enseignement et de formation doivent être du ressort exclusif des Etats membres de l'Union européenne.

Les avantages d'une coopération stratégique avec les partenaires de l'Union européenne devraient toutefois être évidents pour un pays comme le Luxembourg, ne serait-ce qu'à cause de la taille de notre pays ou de la situation sur le marché du travail, où la part des salariés qui n'ont pas obtenu leur formation scolaire et professionnelle au Grand-Duché est toujours croissante. De fait, les diplômés de notre Ecole se voient mis en concurrence avec les diplômés des systèmes scolaires de nos pays voisins, voire de l'ensemble des pays européens et autres. Cette situation sur le marché du travail nécessite une réaction forte au niveau de l'enseignement des langues dans notre Ecole.

Dans le point sous rubrique, M. le Rapporteur attire aussi l'attention sur le fait qu'il existe deux grandes approches en termes d'organisation de l'enseignement secondaire en Europe :

- L'une considère le premier cycle de l'enseignement secondaire comme global ou intégré. Il existe alors une volonté que tous les élèves atteignent les mêmes objectifs avec des curricula équivalents, dans une institution unique.
- L'autre considère le premier cycle de l'enseignement secondaire comme le premier palier de l'orientation. Il existe alors la volonté qu'en fonction de leurs possibilités, tous les élèves soient insérés très jeunes (entre 10 et 12 ans) dans des institutions distinctes.

La carte intégrée au rapport reflète la répartition géographique des deux modèles.

Par ailleurs, ce point fournit des informations sur les formations des enseignants telles qu'elles fonctionnent actuellement dans les différents pays européens.

Enfin, en guise de conclusion, le point VII fournit un aperçu sur les pistes quant à l'orientation future de la formation initiale et continue des enseignants qui ont pu être dégagées sur base du rapport.

M. le Rapporteur estime que dans le cadre du débat d'orientation qui aura lieu lors de la séance publique de la Chambre des Députés du 26 avril 2012, il serait utile de se focaliser essentiellement sur ces points. Il précise que lui-même présentera d'abord le rapport du débat en sa qualité de rapporteur, mais que, lors de la discussion, il prendra aussi position à l'égard de ces conclusions au nom du groupe politique « déi gréng ».

M. le Rapporteur tient encore à remercier M. le Président ainsi que le Secrétariat de la Commission pour la bonne collaboration tout au long de la préparation du présent débat.

b) Echange de vues

De l'échange de vues subséquent, il y a lieu de retenir succinctement les éléments suivants :

- M. le Président confirme que le rapport fournit essentiellement le compte rendu des entrevues que la Commission a eues avec les spécialistes retenus et qu'il propose ainsi un état des lieux de la problématique. De même, en conclusion sont esquissées des pistes de réflexion, sans prise de position. Il appartient le cas échéant aux différents groupes politiques de se positionner par rapport à ces idées, s'ils le souhaitent.

Le représentant du groupe politique DP soulève la question de savoir s'il n'aurait pas été opportun que la Commission prenne plus clairement position à l'égard de l'une ou l'autre des pistes esquissées, éventuellement par le biais d'une motion.

M. le Rapporteur explique que, plutôt que d'opter pour une motion commune qui aurait porté sur un aspect limité, il lui a semblé préférable de proposer, en conclusion, une énumération assez précise des principaux questionnements qui se posent actuellement en la matière, ainsi que des pistes qui peuvent être dégagées des travaux de la Commission. Tout au plus serait-il possible de proposer une motion visant à encourager les acteurs concernés à soumettre les pistes évoquées à une analyse approfondie.

M. le Président estime qu'à ce stade, il n'est par ailleurs pas toujours aisé d'avoir des opinions tranchées à l'égard de toutes les pistes signalées, d'autant que certaines d'entre elles soulèvent bon nombre de questions d'ordre organisationnel (p. ex. organisation d'un pré-stage pour les étudiants se destinant à l'enseignement postprimaire).

- Il est constaté que lors de la séance publique de la Chambre des Députés du 26 avril 2012, l'interpellation de M. André Bauler sur le futur profil des enseignants dans l'enseignement post-fondamental sera évacuée conjointement avec le débat d'orientation sous rubrique.

L'intéressé précise que sa demande d'interpellation vise à aborder la problématique des missions et des tâches des enseignants de l'enseignement secondaire et secondaire technique. Il fait valoir qu'il importera de focaliser le débat en séance publique sur la thématique de l'enseignant et d'éviter de faire glisser implicitement la discussion vers le sujet des réformes prévues dans l'enseignement postprimaire.

- Un des principaux défis qui se posent actuellement au vu des mutations sociales réside sans doute dans la diversification des missions des enseignants.

- Il est souligné la nécessité de tenir compte de l'évolution de la situation sur le marché du travail, où les diplômés de l'Ecole luxembourgeoise sont effectivement de plus en plus concurrencés par des diplômés issus de la Grande Région, voire de l'ensemble des pays européens. Il serait peut-être intéressant pour la Commission d'aborder cette problématique dans le cadre d'un échange de vues avec la Délégation luxembourgeoise auprès du Conseil Parlementaire Interrégional (CPI).

En général, il est indispensable pour l'Ecole de tenir compte de l'évolution du monde du travail. Il est signalé qu'il serait utile pour les enseignants d'être en contact avec le monde professionnel.

La question des répercussions du monde du travail sur l'enseignement constitue toutefois une problématique à part qui dépasse en partie le cadre du présent débat.

c) Adoption du projet de rapport

Sous réserve de quelques modifications d'ordre purement formel et matériel, le projet de rapport est adopté par les membres présents avec 7 voix pour et 1 voix contre (M. Fernand Kartheiser).

3. **Divers**

La prochaine réunion de la Commission aura lieu le **jeudi 26 avril 2012, à 10.30 heures.**

Luxembourg, le 23 avril 2012

La Secrétaire,
Christiane Huberty

Le Président,
Ben Fayot